|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG TAXUD-Direction D-Unité D4 |
| Numéro de poste Sysper: | 432226 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Ana Xavier(HoU), Ana.XAVIER@ec.europa.eu, +32-229-88254  1ier trimestre 202  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de la direction générale des douanes et de la fiscalité (DG TAXUD) est de promouvoir des politiques équitables et durables qui génèrent des recettes pour l'UE et ses États membres et de veiller à ce que les citoyens et les entreprises de l'UE bénéficient du commerce mondial et d'un marché unique sûr et protégé à ses frontières.

La direction "Fiscalité directe, coordination fiscale, analyse économique et évaluation" (TAXUD.D) analyse les politiques et pratiques fiscales des États membres dans le domaine de la fiscalité directe et définit des stratégies cohérentes au niveau communautaire.

La mission de l'unité d'analyse économique, d'évaluation et de soutien à l'analyse d'impact (TAXUD.D4) est de façonner l'agenda de la politique fiscale dans l'UE, en appui à diverses priorités de la Commission telles qu'une *économie au service des citoyens* et *une Europe adaptée à l'ère numérique*. Nous sommes une équipe de plus de 20 collègues motivés et enthousiastes, dont la plupart ont une formation en économie, en fiscalité ou dans les deux domaines.

Nous travaillons sur un ensemble passionnant de questions de politique fiscale et réfléchissons de manière stratégique et créative à la façon dont la fiscalité peut être conçue de manière équitable, efficace et efficiente pour contribuer à une croissance inclusive et durable et à la création d'un environnement dans lequel les entreprises peuvent prospérer.

Notre unité est chargée de coordonner la contribution de la DG TAXUD au semestre européen et à la facilité pour le redressement et la résilience, de développer la ligne politique sur les questions fiscales et douanières et d'assurer la cohérence entre les pays.

Nous sommes également responsables de la publication phare de la DG TAXUD, le rapport annuel sur la fiscalité (*Annual Report of Taxation*), qui touche un large public, accompagné de nos analyses des tendances en matière de fiscalité. Pour étayer notre analyse, nous développons, diffusons et analysons un ensemble d'indicateurs fiscaux et gérons la base de données sur les impôts en Europe, qui est accessible au public en ligne et largement utilisée.

Nous dirigeons l'organisation du symposium fiscal (*Tax Symposium*) annuel de haut niveau qui réunit des décideurs politiques nationaux et européens, des universitaires et des experts internationaux en fiscalité pour réfléchir stratégiquement à l'avenir de la fiscalité européenne et à son rôle dans la résolution de problèmes et dans les grandes priorités de l'Union.

Nous sommes étroitement impliqués dans le développement des initiatives juridiques de la DG TAXUD dans le domaine de la fiscalité directe, en fournissant un soutien en matière d'analyse économique pour mettre en œuvre les initiatives de politique fiscale proposées par la Commission.

Nous coopérons étroitement avec d'autres services de la Commission afin de contribuer à leurs initiatives d'un point de vue fiscal. Nous sommes également en contact avec d'autres institutions européennes, les autorités compétentes des États membres et les principales organisations internationales, telles que le FMI et l'OCDE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste d'END pour nous aider à élaborer un programme politique pour des systèmes fiscaux équitables, efficaces et efficients qui contribuent à une croissance inclusive et durable dans laquelle les entreprises peuvent prospérer.

Le candidat retenu devra :

- fournir une analyse économique des politiques fiscales dans l'UE. Il/elle utilisera également des données et des outils statistiques pour analyser l'efficacité et l'équité des politiques fiscales au sein de l'UE et avec les pays tiers. Il/elle utilisera les résultats de cette analyse pour soutenir les propositions politiques pertinentes de la DG TAXUD.

-contribuer à la contribution de la DG TAXUD à la coordination du semestre européen et de la facilité pour lee redressement et la résilience en tant que responsable de pays et coordinateur. Il/elle suivra l'évolution de la politique fiscale dans un ou plusieurs États membres, évaluera l'impact de ces changements et indiquera si les réformes fiscales soutiennent les priorités de la Commission.

-Contribuer aux travaux généraux de la direction, y compris à l'élaboration de nouvelles initiatives législatives et politiques en matière de fiscalité ;

- Préparer des rapports, y compris des contributions à nos publications phares telles que le rapport annuel sur la fiscalité, des documents d'orientation et des présentations, en collaborant avec d'autres collègues de l'unité, la DG, par l'intermédiaire d'équipes de projet horizontales, et la Commission de manière plus générale ;

- Communiquer nos messages politiques clés et examiner le travail des différentes parties prenantes (universitaires, associations professionnelles européennes, groupes de travail externes, administrations nationales et institutions internationales) ;

- Contribuer à l'élaboration du symposium annuel sur la fiscalité en rédigeant des documents d'orientation, en aidant à l'organisation de la conférence et en assurant la liaison avec les collègues de la DG et du Parlement européen ;

-Proposer et suivre des études fiscales commandées par la Commission afin d'améliorer nos connaissances ;

- Fournir des conseils sur les questions fiscales liées aux priorités de l'UE et aux propositions de la Commission en général, notamment en participant à des groupes de pilotage interservices et à des consultations interservices. Fournir des conseils et un soutien à la hiérarchie et au collège des commissaires, notamment par le biais d'une série de notes et de briefings dans ce contexte.

L'unité offre un environnement de travail jeune, moderne, flexible et dynamique qui respecte l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le travail au sein de l'unité est basé sur le travail d'équipe et la coopération, y compris entre les unités et la direction. Le télétravail et le travail au bureau s'appliquent à partir de septembre 2021, et des réunions régulières ainsi que des interactions fréquentes avec les membres de l'équipe, en personne et en ligne, assureront l'intégration dans l'unité

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat économiste ou fiscaliste doit posséder une expérience professionnelle dans son domaine. Cependant, une expérience en matière de fiscalité ou la connaissance des méthodes quantitatives et des outils statistiques et économétriques sont des atouts, sans être indispensables.

Le futur collaborateur devra être dynamique, capable de travailler de manière autonome et de contribuer à la réalisation des priorités de la Commission en matière de politique fiscale. Il devra être créatif et intellectuellement curieux, capable de prendre des initiatives, d'appréhender des questions complexes et de les traduire en messages politiques clairs et solides. Il/elle doit également être capable de travailler dans des délais serrés à des moments précis. Une excellente maîtrise de l'anglais est une prérogative, car la rédaction de divers types de documents constituera une part importante du travail.

Ce poste exige de la flexibilité, due à la diversité des équipes en présences et la nature des questions parfois innovante relatives aux états membres, aux autres institutions de l'UE et les parties prenantes externes aux dossiers.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)